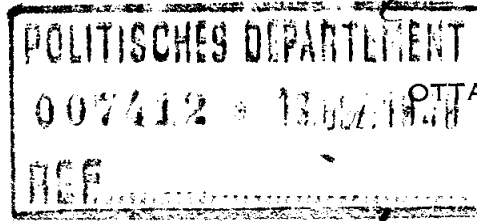


Cette copie pour le Chef du Département Politique
fédéral, pour son information.



LEGATION OF SWITZERLAND
IN CANADA



6 décembre 1948.

Monsieur le Ministre,

PAR AVION

Me référant aux conversations que j'ai eu le plaisir d'avoir avec vous, M. Schaffner et M. Hemberger à l'occasion de ma visite à Berne au mois de septembre, j'ai l'honneur de vous faire savoir que, dès mon retour à Ottawa, j'ai poursuivi, avec la plus grande attention, la question de nos relations commerciales avec le Canada. Ainsi que nous l'avions convenu, j'ai toutefois attendu d'entreprendre des démarches officielles pour annoncer au Gouvernement canadien vos projets concernant le blocage des fonds canadiens en Suisse provenant des importations suisses de marchandises canadiennes, jusqu'au moment où notre Accord pour l'achat de blé ait été conclu.

Comme vous le savez, le premier Accord prévoyant l'achat de 3 millions de boisseaux de blé fut signé le 7 octobre 1948. Or, sur la demande de l'Administration fédérale des blés, à Berne, nous sommes en train de négocier un second Accord pour 3 millions de boisseaux additionnels. Bien que nous ayons établi les termes de celui-ci et que nous nous sommes entendus sur les modalités d'expédition, la qualité, etc., ce second Accord n'est pas encore signé, mais le sera probablement dans un avenir rapproché.

Il ne faut pas oublier qu'avec les conditions favorables sous lesquelles nous avons pu acheter ce blé, la Confédération réalise une économie d'environ 70 millions de francs suisses, qui aurait été dépensée si le blé aurait dû être acheté en Argentine. Le Canada a sans aucun doute connaissance de ce fait, car nos contrats sont considérés comme une concession spéciale que l'on nous donne, vu que le Canada n'a pas de difficulté à vendre son blé ailleurs.

A la Division du commerce du Département
fédéral de l'économie publique,
B e r n e .

.....



LEGATION OF SWITZERLAND
IN CANADA

- 2 -

Bien que le second contrat ne soit pas encore signé, mais vu que les termes en sont déjà arrêtés, j'ai jugé opportun de rendre visite aujourd'hui au Ministre des finances, M. Douglas Abbott, pour lui annoncer que la Suisse prévoyait mettre en vigueur des mesures de protection économique envers le Canada, car la balance du commerce et des paiements devenait, par suite des mesures restrictives canadiennes, de plus en plus passive pour la Suisse. J'ai longuement discuté notre situation telle qu'elle se présente avec le Ministre des finances, lui disant que nous nous trouvons aujourd'hui dans la même situation que le Canada se trouve avec les Etats-Unis et que la question de nos propres intérêts nous oblige à imposer des mesures restrictives envers le Canada tout comme ce dernier pays s'est vu obligé, il y a une année, d'en prendre envers les Etats-Unis. Le Ministre m'a réitéré ce qu'il m'a déjà dit à maintes reprises auparavant, c'est-à-dire que le programme d'austérité était une "emergency measure" qui serait abandonnée aussitôt que la situation financière du Canada le permettrait. Il rappela également que cette situation s'était beaucoup améliorée dans le courant de cette année et qu'elle continuait de s'améliorer davantage. Le Canada a ainsi réussi à reconstruire son fonds en dollars américains d'une façon satisfaisante qui permettra, selon M. Abbott, de réduire les mesures de restrictions et même de les abolir complètement d'ici quelques mois, probablement d'ici six ou douze mois.

Entre-temps, M. le Ministre Abbott m'a déclaré qu'il était d'accord d'allouer à la Suisse, pour l'année 1949, un nouveau montant hors-contingent pour l'exportation de montres d'environ 500'000 dollars, soit le même montant que j'avais obtenu pour l'année 1948, dont la moitié serait distribuée par le Gouvernement canadien aux importateurs et l'autre moitié serait laissée au Gouvernement suisse qui aurait le soin de sa répartition parmi les exportateurs.

De plus, le Gouvernement canadien serait disposé de nous accorder à nouveau un montant hors-contingent pour les textiles, soit d'environ 300'000 dollars, en vous laissant le soin de sa répartition parmi les exportateurs suisses.

Quant au fromage d'Emmental, de Gruyères, au fromage en boîte et au Schabzieger, le Ministre des finances m'a dit être prêt à envisager la possibilité de mettre cette catégorie sur une liste de contingent ou même, éventuellement, de laisser l'exportation libre, vu que

....

LEGATION OF SWITZERLAND
IN CANADA

- 3 -

la production de fromage au Canada a baissé et que le Canada exporte de grandes quantités de fromage au Royaume-Uni.

En ce qui concerne les machines à coudre, j'ai fait remarquer à M. Abbott que ce ne serait pas une concession si l'on portait celles-ci sur la liste des contingents, étant donné que la Suisse n'a commencé à exporter les machines à coudre qu'en 1947, soit après l'année de base. Cette question est encore à l'examen.

M. Abbott ajouta que si la situation financière du Canada concernant les avoirs en dollars américains continuait de s'améliorer, il serait en outre d'accord d'augmenter les contingents pour la Suisse, particulièrement ceux des textiles et, éventuellement, des montres, du fromage et d'autres produits, mais qu'il ne serait guère possible de le faire avant le mois de mars ou avril prochain.

M. Abbott m'a également confié que le Gouvernement canadien envisageait d'augmenter l'allocation de dollars canadiens des touristes qui veulent se rendre en Europe. Comme vous le savez, les touristes canadiens ne peuvent prendre avec eux que 150 dollars par an pour se rendre aux Etats-Unis. Or, ce montant sera probablement porté à 500 dollars pour les touristes et hommes d'affaires qui se rendent en Europe.

Il est évident que j'ai soumis tous les arguments qui sont en notre faveur, tout en ajoutant que nous étions alarmés de voir le Canada importer des quantités plus considérables de produits des anciens pays ennemis, tout particulièrement d'Allemagne et d'Italie, que de la Suisse, qui a toujours entretenu d'excellentes relations avec le Canada. J'ai également relevé que c'était précisément l'Argentine qui bénéficiait de l'embargo contre l'importation du fromage suisse, un pays avec lequel le Canada n'a certes pas des relations des plus amicales, sans dire que le consommateur canadien ne recevait qu'une imitation de fromage et que la perte de dollars américains restait la même. M. Abbott répondit que des cas de ce genre étaient des conséquences fâcheuses qui ne pouvaient pas s'éviter facilement.

M. Abbott souligna le fait que les exportations de blé en Suisse devaient être considérées comme des concessions de leur part et que le Gouvernement canadien ne pourrait jamais admettre que nos paiements pour les importations de blé soient bloqués en Suisse, bien qu'il comprenne fort bien la situation dans laquelle nous nous trouvons. Il releva toutefois le fait que si la Suisse se voyait forcée

....

LEGATION OF SWITZERLAND
IN CANADA

- 4 -

pour des raisons de défense économique ou financière de bloquer les importations canadiennes, qu'il serait naturellement exclu de nous faire les concessions telles que je les ai exposées.

Il ne faut pas oublier que le Gouvernement canadien n'est pas habitué au système de négociations tel qu'il se pratique dans les pays européens, soit de donner des concessions pour en accepter d'autres. Ainsi, le programme de restrictions a été promulgué d'une façon autonome, et il n'entre pas dans le cadre de son programme de négocier dans notre sens au-delà des concessions que le Gouvernement est d'accord de nous donner comme je l'ai mentionné.

Je suis cependant heureux d'avoir obtenu ces promesses de la part du Ministre des finances. Je vous prierais cependant de les considérer encore comme confidentielles jusqu'au moment où celles-ci seront publiées. Entre-temps, M. Abbott nous prie, tout en comprenant notre situation, de ne pas établir des mesures de restrictions envers le Canada.

Comme vous le savez, des élections générales auront lieu au plus tard en 1950 et très probablement déjà en automne 1949. Je pense bien que toutes mesures prises par le Gouvernement canadien au sujet des restrictions d'importations sont examinées sur la base des répercussions qu'elles pourraient avoir sur les électeurs, car le Parti libéral, qui est au pouvoir en ce moment, ne dispose que d'une très petite majorité et il y aura certainement une lutte aux scrutins pour son maintien. La politique canadienne sera ainsi conduite en 1949 avec l'œil sur la situation de la politique interne en premier lieu.

Permettez-moi d'ajouter à cette occasion qu'au cours de mon voyage en Suisse l'été dernier, j'ai eu l'occasion de discuter avec plusieurs banquiers et hommes d'assurances, les problèmes de blocage de fonds par le Canada. Ceux-ci se sont enquis sur les possibilités de placer des fonds ici, car ils hésitent à le faire à cause des restrictions d'exportation de capitaux qui existent au Canada. J'ai donc saisi l'occasion de mettre M. Abbott au courant de ce fait et il m'a répondu que tant que la situation financière du Canada envers l'étranger, particulièrement les Etats-Unis, n'était pas plus favorable, et que le Canada était forcé de rétablir des mesures restrictives pour l'importation de produits américains, qu'il n'était pas question de laisser sortir librement des capitaux du pays. En conséquence, ce contrôle restera encore quelque temps en vigueur. Par contre, chaque cas est examiné individuellement et le blocage de fonds est mené d'une façon plus individuelle

....

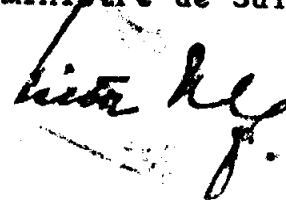
LEGATION OF SWITZERLAND
IN CANADA

- 5 -

et plus raisonnable qu'aux Etats-Unis. En cas d'une nouvelle guerre, le Canada, selon M. Abbott, suivrait sans doute les mêmes mesures restrictives qu'il a suivies pendant cette dernière guerre, soit de bloquer tous les fonds étrangers afin d'en empêcher leur expatriation.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de Suisse:



be noted
with the
1914